

REGLEMENT

Raid de la Patate

Les Alpes Mancelles

Le règlement du raid « de La Patate » pourra être complété par le briefing d'avant course.

Organisation : Le raid de La Patate est organisé par le Club Alençonnais d'Escalade.

Le règlement : Il définit les règles de fonctionnement de la manifestation. Le fait de s'inscrire à la manifestation entraîne l'acceptation entière et sans restriction du présent règlement. Le raid de La Patate se déroule dans le respect des règlements du site visant à la protection de la nature et de l'environnement. Le comité d'organisation se réserve le droit de disqualifier toute équipe ne respectant pas les consignes d'un membre de l'organisation, le site ou l'environnement. L'organisation se réserve le droit de modifier à tout instant le présent règlement.

Le chronométrage et le pointage des balises sera fait électroniquement (doigt électronique). Un chèque de caution de 60 € par équipe sera demandé à l'inscription et restitué à la fin de l'épreuve contre le doigt électronique.

Inscription / Assurances : Cette épreuve s'adresse à toutes personnes âgées de 16 ans minimum le jour du raid sous la responsabilité d'un adulte et d'une autorisation parentale et plus. L'organisation a souscrit une police d'assurance Responsabilité civile organisateur auprès de la compagnie d'assurance «ALLIANZ », conformément à la législation en vigueur. La responsabilité de l'organisateur, ne saurait, en aucun cas, être recherchée en cas de vol, perte ou détérioration de tout objet, matériel ou autre quel qu'il soit. Tout participant devra posséder obligatoirement une assurance individuelle responsabilité civile.

Tout participant devra fournir un certificat médical datant de moins de 1 an, de non contre-indication à la pratique du raid-multisports en compétition ou de la course à pied, du VTT et du canoë en compétition. Sont également acceptées les licences de la FNRM, FFTRI et de la FFCO. La discipline « raid » n'étant affiliée à aucune fédération, seuls les certificats portant ces mentions seront acceptés. Les participants s'engagent sur le raid de La Patate en toute connaissance de cause. Ils dégagent par avance les organisateurs de toute responsabilité pénale et civile en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir. Le raid de La Patate comportant une épreuve de canoë il est obligatoire de savoir nager. Par le fait de s'inscrire, tout candidat atteste savoir nager au moins 50 mètres. L'organisation a limité le nombre d'équipe à 50. L'inscription se fait par équipe composée impérativement de 2 personnes. Ces équipes peuvent être masculines, féminines ou mixtes.

Parcours : Environ 45 km, possibilité de raccourcir. Les participants empruntent routes, chemins, sentiers et terrains privés. L'équipe organisatrice se réserve le droit de modifier en cas de force majeure le déroulement des épreuves.

Dates limites et droits d'inscriptions : Les droits d'inscription sont de **50 euros** par équipe jusqu'au 8 septembre 2018. Afin de faciliter l'organisation, toute inscription faite après cette date, sera majorée de **15 €** (soit 65€ par équipe). **La date limite des inscriptions est fixée au 17 septembre 2018.** Les droits d'inscription comprennent : Les frais d'organisation, de sécurité et de location des canoës. Un repas est prévu à chaque participant à l'arrivée.

L'inscription est définitive lorsque l'équipe aura versé ses droits d'engagements, complété le bulletin d'inscription correctement rempli, joint les certificats médicaux avant la date limite. En cas de forfait, aucun remboursement ne sera effectué à moins de 2 semaines du raid.

Assistance/ matériel : l'épreuve se déroule en autonomie complète, néanmoins quelques ravitaillement en eau seront disponibles Un poste de secours sera toujours présent sur site. Matériel fourni par l'organisation : canoës, pagaies, gilets de sauvetage, matériel d'escalade, cartes et différents supports

Matériel obligatoire pour chaque équipe : 2 VTT en bon état (sans assistance électrique), 2 casques homologués. Téléphone portable chargé correspondant au numéro communiqué à l'inscription, Boussole,

Compteur vélo, Matériel de traçage (règle, stylo, rapporteur...), couverture de survie, ravitaillement solide et liquide.

Matériel fortement recommandé : matériel de réparation cycle,

Sécurité: Le port du casque est obligatoire pour les 2 équipiers dans les épreuves de VTT et de run and bike. Tout système de traction pour remorquer un concurrent est interdit en VTT et bike and run. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour l'épreuve de canoë (gilets fournis par l'organisateur). L'organisation peut arrêter les équipes qui ne pourraient pas continuer l'épreuve dans les conditions normales de sécurité (retard, conditions météo, fatigue excessive, autres...). Les concurrents doivent respecter le code de route et doivent absolument marquer un arrêt aux intersections de routes ou de chemins ruraux ouvertes à la circulation. Ils ne sont en aucun cas prioritaires.

Déroulement de l'épreuve: les équipiers devront se présenter à l'accueil le 23 septembre 2018 à partir de 8 h 00 et jusqu'à 9 h 00 pour confirmer leur participation, retirer les dossards. Un briefing est prévu 15 mn avant le départ de l'épreuve. L'heure de départ est fixée à 9 h30 précise. Les 2 équipiers doivent être présents au moment du pointage des balises sur les différentes cartes sauf sur épreuves spécifiées par l'organisation. Toute balise non poinçonnée entraînera une pénalité de temps.

Classement/catégories: A la fin de l'épreuve, il sera établi un classement scratch, mixte, féminin. Ces différents classements seront établis par rapport au temps d'arrivée du deuxième équipier franchissant la ligne. Toute équipe ne passant pas au complet la ligne d'arrivée ne pourra être classée. Tout abandon devra être signalé au premier signaleur rencontré ou par téléphone à l'organisation dans les plus brefs délais. En cas d'abandon d'un seul équipier, le second équipier pourra terminer l'épreuve avec l'autorisation d'un signaleur mais sera hors classement.

dossards/plaques de cadre: Les numéros de dossard fournis par l'organisation devront rester visibles tout au long de l'épreuve.

Droit à l'image : En s'inscrivant au raid de La Patate, les participants autorisent l'organisation à exploiter et à publier leur image sur des supports promotionnels.